



FONDATION  
Abbé Pierre

LETTRE D'INFORMATION

Île-de-France

78/80 rue de la Réunion - 75020 Paris - Tél. : 01 44 64 04 40 [www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)

## L'essentiel des actions soutenues en Ile-de-France par la Fondation Abbé Pierre en 2019

Les actions de la Fondation Abbé Pierre sont financées à 95 % par des dons, les legs et donations et le mécénat d'entreprises. Grâce à cette générosité, la Fondation préserve sa capacité à gérer en propre des lieux d'accueils (comme l'Espace Solidarité Habitat à Paris) et à soutenir des actions et projets des associations et opérateurs de la lutte contre les exclusions et le mal-logement. En 2019, la Fondation Abbé Pierre a soutenu, **en Ile-de-France, 184 projets** pour un montant global de **3,7 millions d'euros de subventions** (plus de 19 millions au niveau national). Parmi ces 184 projets, 96 sont portés par des partenaires associatifs (plus 3,5 millions de subventions) et 88 sont des aides pour des particuliers (aides juridiques pour les locataires, aides aux travaux pour les propriétaires occupants, aides pour l'achat de caravane). 47 % des projets soutenus se déroulent à Paris ou en Seine-Saint-Denis.

Un peu plus d'un million d'euros de subventions a été consacré au programme *Toits d'abord* qui contribue à la production de logements très sociaux dans la Région. Les autres projets soutenus concernent ceux menés au profit des personnes fréquentant des accueils de jour ou au profit des résidents de pensions de famille, des projets en matière d'accompagnement aux droits liés à l'habitat ou d'accompagnement des personnes en situation de bidonvilles, des projets pour améliorer les conditions d'habitat des gens du voyage ou l'habitat des compagnons des communautés Emmaüs d'Ile-de-France ou bien encore des projets au profit des habitants des quartiers populaires.



Un occupant d'un logement non décent soutenu dans ses droits en 2019 par la Fondation - Crédit photo : Sébastien Godefroy

Ce soutien à l'action répond aux 3 enjeux suivants :

- Loger plus et mieux les plus modestes (47 % de notre soutien)
- Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement (39% de notre soutien)
- Construire une région équitable et accueillante (14 % de notre soutien)

## Le parc des logements franciliens présente les plus mauvaises performances énergétiques de France

En Île-de-France, **63% des résidences principales** sont considérées pour certaines comme **énergivores (29 % - étiquette E)** et d'autres comme **très énergivores (34,5 % - étiquette F ou G)**, ces dernières représentant ainsi **1,8 million de passoires énergétiques** ! Seuls 2 % des logements franciliens sont dans la catégorie des logements les plus performants (étiquette A ou B). Les logements sociaux présentent une meilleure performance que l'ensemble du parc de résidences principales franciliennes : 20 % des logements sociaux sont considérés comme énergivores (étiquette E, 16 %) voire très énergivores (étiquette F ou G, 4 %). La **vulnérabilité énergétique**<sup>1</sup> frappe **358 000 ménages en Ile-de-France**, soit 7,5 % des ménages franciliens (deux fois moins qu'au niveau national) pour qui la facture de chauffage

représente plus de 8 % du revenu. Cette part est très variable en fonction des territoires, la part des ménages vulnérables varie de 5,3 % dans les Hauts-de-Seine à près du double en Seine-et-Marne (9,9 %) et en Seine-Saint-Denis (9,3 %). **Près des deux tiers des ménages vulnérables sont sous le seuil de pauvreté**. Mais au-delà de la seule approche par le taux d'effort financier, si on prend en compte les situations de privation de ménages qui ne chauffent pas assez pour éviter les grosses factures, selon l'ENL 2013, ce sont **727 200 ménages franciliens qui ont ainsi déclaré avoir « souffert » du froid** pendant au moins 24 heures au cours de l'hiver précédent.

En Ile-de-France, 10 % de l'ensemble des ménages fiscaux de la région bénéficient du chèque énergie. **86 % des ménages bé-**

## **néficient du chèque énergie sont locataires de leur logement.**

La moitié des bénéficiaires sont des familles.

La bonne réponse, durable, structurelle, à la précarité énergétique est celle qui consiste à **rénover les passoires énergétiques**. Quand on rénove le logement d'un ménage, qu'on lui fournit une bonne isolation, qu'on travaille avec les personnes sur leur gestion quotidienne de l'énergie, on peut leur faire économiser 900 euros par UC par an<sup>2</sup> !

Pour aller plus loin : [« Se chauffer en Île-de-France : la petite taille des logements atténue le coût d'une performance énergétique médiocre »](#). Insee Analyses Île-de-France, décembre 2018

<sup>1</sup> L'indicateur retenu pour déterminer le seuil de vulnérabilité énergétique est le taux d'effort énergétique (TEE). Il correspond au rapport entre les dépenses d'un ménage pour se chauffer et celui de ses revenus disponibles. Le seuil de vulnérabilité est fixé à 8,18 %, soit le double du taux d'effort énergétique médian national.

<sup>2</sup> Etude menée par la Fondation Abbé Pierre de 2012 à 2015 dans 60 logements et 10 pensions de famille ayant bénéficié du soutien du programme Toits d'abord avec relevé de factures et diagnostic socio-thermique complet sur deux saisons de chauffe.

## **José, relogé après 25 ans dans moins de 1 m<sup>2</sup> « Je veux que mon combat serve à tous les mal-logés »**

La vie de José, ancien bibliothécaire latino-américain de 72 ans, a basculé plusieurs fois, mais ce dernier changement est de taille : après 25 années passées dans un local de 0,9 m<sup>2</sup> habitable dans les combles d'un immeuble parisien du 14<sup>e</sup> arrondissement ([voir article sur le site de la Fondation](#)), José a pu enfin être relogé dans un studio du même immeuble (au 1<sup>er</sup> étage) de presque 15 m<sup>2</sup> avec kitchenette et salle de douche/WC et ainsi aborder sa nouvelle retraite de façon plus paisible.

*« J'ai pu rapporter toutes mes affaires que je gardais sur mon lieu de travail. Ils m'avaient gentiment autorisé à stocker mes nombreux livres – et encore j'ai dû en donner beaucoup – ainsi que mes peintures. Maintenant, je peux peindre tranquillement ici, je m'installe devant la fenêtre. Elle a été refaite d'ailleurs pour être aux normes. C'est fini la pluie à l'intérieur ! »*

José garde son humour en se rappelant ces années difficiles mais il réalise aujourd'hui ce qu'il a subi : *« Je ne me rendais plus compte, je m'étais habitué à accepter cette situation. Aujourd'hui, je prends conscience. C'est comme si j'avais ouvert les yeux. Et c'est grâce à cette rencontre avec les personnes de la Fondation Abbé Pierre. Elles sont venues taper à ma porte et voilà, une année plus tard, je me retrouve ici ! C'est miraculeux ! »*

Comme il le dit, l'intervention de la Fondation est arrivée au bon moment pour lui. Une fois retraité et sans les quelques avantages qu'il avait obtenus sur son lieu de travail (il pouvait notamment y prendre quelques douches), il lui aurait été impossible de continuer à vivre sans sanitaire et à *« quatre pattes tout le temps »*. Son état de santé nécessite un environnement sain et calme où il peut se reposer de ses traitements lourds.

*« Je tiens à remercier la Fondation Abbé Pierre. L'équipe de l'Espace Solidarité Habitat a fait un travail remarquable, et tout particulièrement la personne qui m'a suivi (Asimina, chargée de mission Habitat Indigne). Le secret de cette réussite : une excellente connaissance du droit, une relation d'écoute et de confiance et surtout, une grande efficacité qui amène à de vrais résultats ! »*

Prochaine étape : faire condamner le propriétaire à rembourser à José à minima la totalité des loyers perçus illégalement durant 25 ans ! Cela permettrait à José d'envisager l'avenir encore plus sereinement. Et puis ce combat, José veut aujourd'hui le mener pour lui mais aussi pour toutes les personnes mal logées en France : *« J'ai assisté en octobre dernier à la présentation sur le mal-logement en Ile-de-France. J'ai réalisé que de nombreuses personnes ici et partout en France vivent très mal, dans des conditions inacceptables. Dans mon pays, j'ai beaucoup lutté pour plus de justice sociale. Je l'ai fait également ici, en France, auprès*



*de mes collègues. Je veux aussi que mon témoignage serve à dénoncer ces injustices. Moi, je suis âgé maintenant, mais quand je pense aux familles qui vivent ces situations, ça me donne envie de me battre pour elles. »*

# Qui mieux que les personnes concernées pour proposer des réponses à apporter à leur situation de mal-logement ?

**Dans le cadre de l'élaboration de son éclairage régional 2019 sur la situation de mal logement en Ile-de-France, la Fondation Abbé Pierre avait donné la parole à des personnes mal logées sur Paris et dans le Val-de-Marne pour qu'elles proposent des pistes de solutions pour améliorer la réponse apportée à leurs situations. Nous ne les oublions pas !**

## Rendre les procédures administratives plus humaines

Le manque de contacts physiques avec les institutions dans le parcours d'accès au logement est mal vécu par les personnes : cela attise un sentiment d'invisibilité « *je suis devenu un numéro* » et une crainte de voir son dossier perdu « *je ne veux pas qu'on m'oublie* ». Les personnes insistent donc sur l'importance d'avoir des nouvelles de leur dossier de demande de logement, y compris pour en valider l'enregistrement. La nécessité d'un guichet d'accueil sans rendez-vous a également été évoquée.

## Mieux former les travailleurs sociaux aux procédures de logement

« *On voit bien qu'il y a un manque de formation sur les procédures juridiques et réglementaires concernant le logement chez les travailleurs sociaux. C'est compliqué à comprendre, en plus, les lois, elles changent tout le temps. Il y a souvent des questions auxquelles ils ne savent pas répondre. Heureusement qu'il y a des associations pour nous aider dans nos procédures. Mais ce n'est quand même pas normal que ce soit seulement les associations qui soient capables de nous aider. Il faut mieux former les gens sur la question.* »

## S'assurer que les propositions d'hébergement et de logement prennent en compte les désirs de localisation des ménages (lieu de scolarisation, lieux d'emplois, lieux de sociabilité, etc.)

« *Il faut arrêter de nous proposer des logements à l'autre bout de l'Ile-de-France ou de nous faire changer de commune régulièrement avec les hôtels du 115. J'ai une vie, des enfants qui vont à l'école, un travail, des voisins qui m'aident pour garder les enfants. Il faut me respecter. Ce n'est pas me respecter de faire comme si je devais tout accepter, sous prétexte que je suis dans une situation difficile.* »

## Faire en sorte que les élus locaux rendent des comptes sur la mise en œuvre de leurs engagements

« *Il faut que les élus locaux soient amenés à rendre des comptes. Le logement, c'est la priorité de tout le monde d'avoir un toit sur la tête. Alors chaque année ou en tous cas à la fin du mandat, on doit rendre public le bilan : ce sur quoi ils s'étaient engagés et ce qu'ils ont fait réellement. Les citoyens sont en droit de demander des comptes.* »

## Organiser davantage de mobilisation collective pour se faire entendre

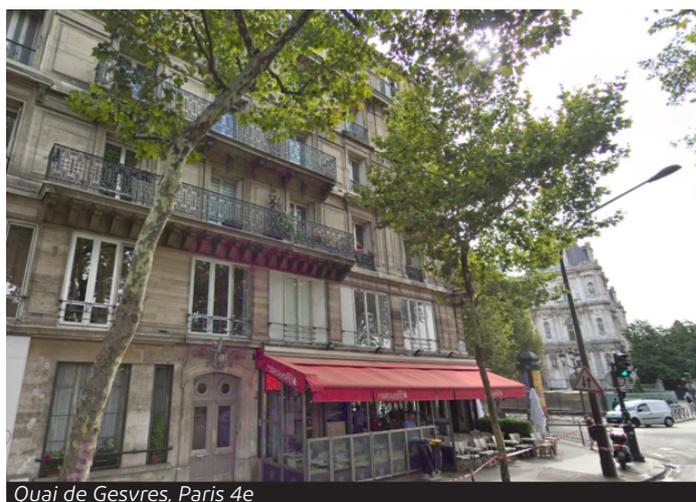
« *Moi, je pense que ça passe par nous, les citoyens, par l'action collective. Il faut organiser des rencontres citoyennes et faire des actions. Il faut se mobiliser ensemble pour aller empêcher les expulsions par exemple, si on est très nombreux, ils ne peuvent pas le faire.* »

## Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, deux nouveaux logements PLAI vont accueillir leurs futurs occupants, l'un à Villepreux (Yvelines) et l'autre en plein cœur de Paris

**Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) Yvelines** et son **Groupe Local de Solidarité (GLS) de Villepreux** ont inauguré, le 13 décembre dernier, la mise en service prochaine d'un nouveau logement à Villepreux. Le GLS de Villepreux compte 24 bénévoles qui accompagnent actuellement les familles logées dans les 7 appartements propriété de SNL Prologues. D'une cinquantaine de m<sup>2</sup>, ce nouveau logement de trois pièces va accueillir sa première famille dans une ville qui est une des 4 communes de l'agglomération soumises à la loi SRU. SNL a financé 25 % des montants nécessaires à l'acquisition, la ville, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Département, la Région ont complété le budget. **La Fondation Abbé Pierre, dans le cadre de son programme Toits d'abord, a participé à hauteur de 10 % de cette opération** acquisition amélioration.

La performance énergétique du logement a été améliorée de 42 % afin de limiter les dépenses des locataires.

Face à la Seine, au cœur de Paris, **Solidarités Nouvelles pour le Logement** et son **Groupe Local de Solidarité du Marais** ont inauguré le 19 décembre 2019 un 69 m<sup>2</sup> situé au 5<sup>e</sup> étage d'un immeuble quai de Gesvres. Cédé à SNL par la ville de Paris quelques années plus tôt, cet appartement va désormais accueillir une famille aux revenus modestes (sous plafonds PLAI).



Quai de Gesvres, Paris 4e

À travers son **programme Toits d'abord**, la **Fondation Abbé Pierre** a apporté son soutien financier (10 % du coût de l'opération) aux travaux de rénovation et d'aménagement. La performance énergétique du logement a été améliorée de 53 % afin de limiter les dépenses des locataires.

# La production d'un plan d'apurement de dettes ne peut être exigée par une commission d'attribution

Mme L. est suivie par l'Espace Solidarité Habitat. Elle est reconnue PU DALO et a reçu en octobre 2018 une proposition de logement HLM. En décembre 2018, le bailleur lui a malheureusement notifié un refus de sa candidature au motif d'un « dossier incomplet ». Madame étant persuadée avoir déposé un dossier complet, la Fondation contacte le bailleur qui indique que la commission d'attribution considère que le dossier est incomplet pour le motif suivant : « absence du plan d'apurement de la Banque de France » et rejette donc la candidature de Madame.

Outre le fait de ne pouvoir accéder à un logement social, ce type de refus est très problématique car se voir signifier un refus pour dossier incomplet peut être considéré par les services de l'Etat comme un refus du ménage et donc faire perdre le bénéfice du DALO au ménage et induire un gel de la demande de logement social pendant 1 an pour une éventuelle attribution sur le contingent de la Mairie de Paris.

Pour la Fondation, le refus de la CAL n'est donc pas correctement motivé. Sa candidature n'a pas été refusée suite à des documents non transmis par Madame mais parce que le bailleur a estimé ne pas avoir assez d'éléments concernant le plan de surendettement, Madame avait uniquement reçu son attestation de dépôt de dossier de surendettement et était en attente de l'étude de son dossier par la Banque de France.

La Fondation propose alors à Madame de saisir le juge administratif pour contester ce refus. Dans sa décision du 9 janvier 2020, le juge reconnaît que « **la production par le demandeur d'un plan d'apurement de dettes ne peut être exigée que lorsque le motif de la demande de logement social est constitué par des difficultés financières rencontrées par un accédant à la propriété** » et **enjoint à la commission d'attribution du bailleur de réexaminer la situation de Madame dans un délai de deux mois** à compter de la notification du jugement.

## Cinq équipes de hand-ball réunies pour la FAP

La section loisirs du club de **Hand-ball Saint-Cyr-l'École / Fontenay-de-Fleury** (Yvelines) a organisé le 15 décembre dernier son 9<sup>e</sup> tournoi déguisé. Comme chaque année, une association a bénéficié des subsides engrangés par la restauration et la tombola. C'est la Fondation Abbé Pierre qui était à l'honneur lors de cette rencontre de 2019, 400 euros ont pu être ainsi récoltés.



## « Tous habitants » ACTUS

Aujourd'hui,  
des phrases courtes,  
la rue est active,  
la population défile,  
les mots sont écrits en gras en gros,  
sur le vif des contestations,  
**« contre la réforme des retraites ».**  
Nous y sommes également,  
contre,  
et avec.  
**« Liberté solidarité »,**  
pour une justice sociale,  
convergence des luttes,  
pour que le logement soit aussi un sujet !  
**« Tous habitants ».**

[www.toushabitants.fr](http://www.toushabitants.fr)



**POUR QU'EN 2020  
LE LOGEMENT  
SOIT AUSSI UN SUJET**



**TOUS [HABITANTS]**

© Carole Chaux & Anouk Migon